



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 07 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Randens, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 20

Date de convocation : 03/04/2023  
Date d'affichage : 03/04/2023

**Présents** : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

**Excusés** : MM. GACHET Roger - DELWAL Jean-Luc -  
Mmes BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GENON Marie

A été nommé secrétaire de séance : Véronique GAZET



**Objet** : Cession de la parcelle cadastrée B 3099- Route d'Argentine - Randens

Monsieur le Maire fait informer le Conseil Municipal qu'un acquéreur a déposé sa candidature afin d'acquérir la parcelle cadastrée :

- Parcelle cadastrée B 3099 pour une superficie de 13 m<sup>2</sup>.

L'acquéreur propose un prix forfaitaire de 10 euros pour ladite parcelle.

Monsieur le Maire indique que le services des Domaines a été consulté afin d'émettre un avis sur la valeur vénale de cette parcelle. Il donne lecture de l'avis des Domaines qui est joint à la présente délibération.



Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance de la proposition de l'acquéreur concernant une parcelle cadastrée B 3099 pour une superficie de 13 m<sup>2</sup>,
  - après avoir pris lecture de l'avis des domaines sur la valeur vénale desdites parcelles,
  - après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- 
- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée B 3099 pour une superficie de 13 m<sup>2</sup>,
  - DIT que cette cession sera réalisée pour un montant forfaitaire de 10 euros,
  - PRECISE que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
  - CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire

Le Maire  
José RICO-PEI